

## Règlement du jeu-concours

### « Prix Coup de Cœur du Public »

#### **Article 1 – OBJET**

La société Librairie Mollat (ci-après « l'Organisateur »), SARL au capital 20 000€, 384798831 RCS Bordeaux, dont le siège social est 15, rue Vital Carles - 33080 Bordeaux cedex, organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé "Prix Coup de Cœur du Public» en partenariat avec Bordeaux Grands Evénements et Millésima dans le cadre de la Cuvée Littéraire de Bordeaux Fête le Vin 2014.

**Le jeu-concours se déroulera du 16 au 29 juin 2014.**

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

#### **Article 2 – PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion du personnel régulier ou non de la société Mollat et des sociétés partenaires (Bordeaux Grands Evénements et Millésima) ainsi que les membres de leur famille.

**La participation des mineurs n'est pas admise en raison de la dotation du jeu : un lot de 6 bouteilles de vin.**

#### **Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour jouer, les participants doivent voter pour leur ouvrage préféré parmi une sélection de 10 livres issus de la Cuvée Littéraire de Bordeaux Fête le Vin 2014, en indiquant leur adresse email, ainsi que leur nom et prénom et adresse postale qui valideront leur participation.

Les participants effectueront leurs votes sur le blog Mollat Bouge : <http://blogs.mollat.com/mollatbouge/>

L'ouvrage ayant reçu le plus grand nombre de votes sera désigné lauréat du « Prix Coup de Cœur du Public ».

Un tirage au sort parmi l'ensemble des participants déterminera le gagnant de la dotation du jeu-concours.

Aucune dotation ne sera envoyée au gagnant. Le lauréat devra venir récupérer ses prix dans les locaux de Bordeaux Grands Evénements, 42 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux.

Il n'y aura qu'une seule participation par adresse email et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Il est également possible d'accéder au formulaire de participation au jeu par l'intermédiaire d'un QR Code figurant sur les matériels qui présentent l'opération sur le stand de la Cuvée Littéraire de Bordeaux Fête le Vin, pendant toute la période du jeu.

#### **Article 4 - DOTATION DU JEU**

- Un lot de 6 bouteilles de vin offert par Bordeaux Grands Evénements pour une valeur estimée à 110 € TTC
- Le livre lauréat du « Prix Coup de Cœur du Public » pour une valeur moyenne estimée à 20,50 €

Le gagnant devra venir récupérer son prix dans les locaux de Bordeaux Grands Evénements, 42 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux **la semaine suivant la fin de la manifestation (semaine 27)**.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre des espèces.

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer son prénom et sa commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

#### **Article 5 – REGLEMENT**

Le règlement complet peut être consulté sur [www.mollat.com](http://www.mollat.com).

#### **Article 6 - MODIFICATION DU JEU**

L'organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site Internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'organisateur, ainsi que ses partenaires, ses dirigeants ou collaborateurs, de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

#### **Article 7**

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations falsifiées, manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

#### **Article 8**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés », tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : Librairie Mollat – Service Internet – 15, rue Porte Dijaux 33080 Bordeaux cedex.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit après récupération des lots par le gagnant.

#### **Article 9**

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Librairie Mollat dont les décisions seront sans appel. Toute contestation au résultat de ce jeu ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.